

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 26/04/2024

ID : 081-248100497-20240415-2024DEL25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

– Séance du 15 avril 2024 –

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation : 2 avril 2024	Présents : Délégués titulaires : Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D., BARRAU F., DELPERIE L., GOMEZ G., CHAZOTTES F., ROBERT C. (à partir de la délibération n° 2024/19), DEYMIE C. (à partir de la délibération n° 2024/22), FRAYSSINET E., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., MIOT B., ALMAYRAC J-J., ASSIÉ G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J.P., PASTUREL N., TARROUX H., IMBERT J., ANDREOLLO B., TREMOLIERES A., BENEDET J.P. et CRAYSSAC C..
Date d'affichage : 2 avril 2024	Délégués suppléants : -
Nombre de délégués en exercice : 34	Absents avant donné pouvoir : Mmes THOMAS G. (pouvoir à Mme CHAZOTTES F.), LAVAL-BARBANCE G. (pouvoir à M. ANDREOLLO B.), GUIBELIN A. (pouvoir à Mme GOMEZ G.), VERGNES N. (pouvoir à M. TARROUX H.), DEYMIE C. (pouvoir à Mme FRAYSSINET E. jusqu'à la délibération n° 2024/21), SOLIER H. (pouvoir à M. BENEDET J.P.) et M. NEGRE D. (pouvoir à M. GAVALDA G.).
	Absente : Mme CAMPAGNARO M.C..
	Secrétaire de séance : M. ALBAR Eric.

DEL 2024/25 : Collecte des films plastiques agricoles usagers.

Monsieur le Président expose à l'assemblée ce qui suit :

- La Fédération Départementale des CUMA du Tarn organise chaque année une collecte des plastiques agricoles usagés (plastiques d'élevage, ficelles et filets) dans le Tarn avec notamment un point de collecte sur le territoire de la Communauté de Communes.
- 54 tonnes de plastiques agricoles ont été collectés sur le territoire en 2023.
- Pour notre territoire rural, l'organisation de cette collecte permet de limiter toute forme de pollutions et présente un réel intérêt communautaire pour la protection et la mise en valeur de l'environnement sur plusieurs aspects. En effet, les plastiques agricoles ainsi collectés et recyclés :
 - ne seront pas brûlés, malgré les interdictions, ce qui permet au regard du PCAET d'éviter la production de gaz à effet de serre lors du brûlage ;
 - ne se désagrègeront pas autour des bâtiments agricoles pour se transformer en petites particules qui par un phénomène de dispersion aérienne, constituent une forme de pollution soit par le sol ou bien dans les ruisseaux et les rivières.
- Par ailleurs, à travers des filières de recyclage, la collecte de ces déchets agricoles favorise une économie de matières premières par la fabrication de matière première secondaire.
- La Fédération départementale des CUMA du Tarn sollicite une aide financière pour cette collecte.

Suite à cet exposé et considérant que cette collecte, reconduite chaque année, présente un intérêt communautaire pour la protection et la mise en valeur de l'environnement, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'attribuer une subvention plafonnée à 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 23 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions :

- accepte pour l'année 2024, d'attribuer une subvention de 1 500 € pour la collecte des films plastiques agricoles qui présente un intérêt communautaire pour la protection et la mise en valeur de l'environnement ;
- autorise en conséquence le Président ou son représentant à signer tout document intervenant dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,

Guy GAVALDA.

Le Secrétaire de séance,


Eric ALBAR.

Envoyé en préfecture le 26/04/2024
Reçu en préfecture le 26/04/2024
Publié le 26/04/2024
ID : 081-248100497-20240415-2024DEL25-DE